



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Date d'affichage :

1 5 OCT. 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel Dieu, Rue Bec de Lièvre, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Gerard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER présent jusqu'à la question n°70 puis a donné procuration à Monsieur Jacques VOLLE, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Albert HERITIER, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Danielle MALARTRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christiane MOSNIER présente jusqu'à la question n° 70 puis a donné procuration à Monsieur André REYNAUD, Madame Christine NOTON présente jusqu'à la question n° 70 puis a donné procuration à Jérôme BAY, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Huguette PORTAL, Madame Maryse POURRAT présente jusqu'à la question n°70 puis a donné procuration à Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN présente jusqu'à la question n° 70 puis a donné procuration à Sébastien MASSON, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Thierry LANARET

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Georges ASSEZAT à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC à Madame Laetitia CORNU, Monsieur Bernard BONNAL à Monsieur Daniel BOYER, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BERARD, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Laurent MIRMAND, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard CHAPELLE à Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Gérard CONVERT à Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel LAURENT à Monsieur Michel FORESTIER, Madame Geneviève PIGER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves TAFIN à Monsieur Jean ACHARD, Madame Christine THIVAT à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Adrien DEFIX

Absent(e)s :

Monsieur René BERTHON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE présent à partir de la question n° 11, Monsieur André BRIVADIS représenté par Stéphane ROUX à partir de la question n° 11, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Didier DANTONY présent à partir de la question n° 14, Monsieur Alain FOUILLIT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n° 42, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Paul MAURY, Monsieur Jean Claude MOREL présent à partir de la question n° 11, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur DOMINIQUE TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Laetitia CORNU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 23 H 05.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Laëtitia CORNU pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2019

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 20 juin 2019.

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 REDEVANCE SPÉCIALE : EXONÉRATION DE LA TEOM POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- EXONÈRE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020, les locaux des établissements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 REDEVANCE SPÉCIALE : FIXATION DU SEUIL ET DES TARIFS POUR 2020

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- ASSUJETTIT à la redevance spéciale pour l'année 2020, les établissements producteurs de déchets non ménagers, dont le volume de production hebdomadaire est égal ou supérieur à 1 100 litres

(avec un ou plusieurs bacs, et une ou plusieurs collectes),

- FIXE les tarifs de redevance spéciale applicables pour l'année 2020 comme suit :
 - pour les bacs sans tri préalable, le coût est fixé à 3,93 € pour 100 litres,
 - pour les bacs avec tri préalable, le coût est fixé à 2,30 € pour 100 litres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 ECO-ORGANISME ESR (ECOSYSTÈME ET RECYLUM) : CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'UN OUTIL DE MANUTENTION DES GEM (GROS ELECTROMÉNAGERS) HORS FROID

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'offre unilatérale de concours pour la fourniture d'un outil de manutention des GEM hors froid pour la déchèterie de la Pépinière, dans le cadre de la massification et de l'optimisation des transports.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AR N° 89

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AR n° 89 (environ 2 000 m²) appartenant à Madame LAC Josiane et Monsieur COLOMB Didier,
- AUTORISE cette acquisition au prix de 1€/m², frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE SUR DOLAIZON : ACQUISITION DE LA PARCELLE B N°1430

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle B n° 1430, d'une surface de 1 974 m², appartenant à Monsieur ALLEMAND Gilbert,
- AUTORISE cette acquisition au prix de 0,5€/m², frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 9 COMMUNE DE MONISTROL D'ALLIER - MOLLE 1 ET MONTAURE : AUTORISATION DE
DÉRIVATION ET MISE EN ŒUVRE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES -
VALIDATION DU DOSSIER DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET DEMANDE D'OUVERTURE EN VUE
DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- ADOPTE définitivement le projet présenté dont le montant des dépenses à prévoir pour sa réalisation est évalué à environ 150 000 € HT,
- DEMANDE que le présent dossier soit soumis à l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux portant sur la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée et la dérivation des eaux des captages de la Molle 1 ainsi que la dérivation des eaux et les travaux de recaptage pour le captage de Montaure,
- DEMANDE que les enquêtes parcellaires, pour le captage Molle 1, en vue d'acquérir les terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et de grever de servitudes les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée soit menées simultanément à l'enquête de D.U.P.,
- CONFIRME son engagement :
 - de mener à terme la procédure administrative,
 - d'indemniser les usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,
 - d'acquérir par voie d'expropriation le cas échéant les terrains nécessaires à la constitution des périmètres de protection immédiate, de grever de servitudes les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée et de réaliser les opérations de protection préconisées par le rapport de l'hydrogéologue agréé, telles qu'elles seront définies par l'arrêté de D.U.P.,
 - d'inscrire au budget annuel des crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation ou de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires,
- DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour rendre opérationnelle la mise en place des périmètres de protection,
- DÉCIDE que la présente délibération soit aussitôt transmise à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Loire, et fasse l'objet de la publicité réglementaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 SERVICE D'AUTOPARTAGE : TARIFICATION DU SERVICE D'AUTOPARTAGE DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES "AUTO-EN-VELAY"**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE de nommer le service d'autopartage de véhicules électriques « Auto-en-Velay »
- DÉCIDE d'assujettir le service à la TVA

- FIXE la politique tarifaire de ce service comme suit à compter du 1^{er} novembre 2019 :

Grand public	Abonnement mensuel	Montant demi-journée	Montant journée	Montant pour 24h	Montant pour 48h
Montant HT	2,50 €	5,83 €	10,00 €	13,33 €	25,00 €
Montant TVA	0,50 €	1,17 €	2,00 €	2,67 €	5,00 €
Montant TTC	3,00 €	7,00 €	12,00 €	16,00 €	30,00 €

Tarifs préférentiels	Abonnement mensuel	Montant demi-journée	Montant journée	Montant pour 24h	Montant pour 48h
Montant HT	1,67 €	4,17 €	6,67 €	10,00 €	16,67 €
Montant TVA	0,33 €	0,83 €	1,33 €	2,00 €	3,33 €
Montant TTC	2,00 €	5,00 €	8,00 €	12,00 €	20,00 €

Dépôt de garantie	
Montant HT	208,33
Montant TVA	41,67
Montant TTC	250

Autres prestations tarifaires	Tarifs HT	Montant TVA	Tarifs TTC
Pénalité par heure de retard	12,50 €	2,50 €	15,00 €
Annulation tardive (moins de 2h avant la réservation)	50 % du coût de la location	50 % du coût de la location	50 % du coût de la location
Intérieur rendu sale	83,33 €	16,67 €	100,00 €
Perte badge d'accès au véhicule ou à la borne réservée à l'autopartage	8,33 €	1,67 €	10,00 €
Perte badge de recharge sur d'autres réseaux de bornes	16,67 €	3,33 €	20,00 €
Frais de traitement d'une amende ou d'un forfait post-stationnement	8,33 €	1,67 €	10,00 €
Non respect de l'interdiction de fumer	25,00 €	5,00 €	30,00 €
Déplacement d'un technicien pour mauvais stationnement ou mauvais branchement du câble de recharge	41,67 €	8,33 €	50,00 €
Etat des lieux non effectué	41,67 €	8,33 €	50,00 €
Câble de recharge	187,50 €	37,50 €	225,00 €
Carte GPS	45,83 €	9,17 €	55,00 €
Kit de sécurité (gilet jaune et triangle)	15,83 €	3,17 €	19,00 €
Bac de coffre	37,50 €	7,50 €	45,00 €
Tapis de sol	68,33 €	13,67 €	82,00 €

- APPROUVE les conditions générales de location d'Auto-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 PARC DE STATIONNEMENT "MONTREDON" : TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPLIQUE à partir du 1^{er} novembre 2019, la grille et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs au 1^{er} janvier 2019
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1 ^{ère} demi-heure est gratuite	- 1 ^{er} pas de 15 minutes gratuit - 2 ^{ème} pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou âge d'or)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC: CESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ MICHEL FLEURS

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur DUPUY, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un bâtiment d'environ 1 000 m² et d'un foncier d'environ 2 097 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 244 365 €HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE EL AKKIOUI

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur EL AKKIOUI, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de deux lots totalisant une surface de 1 871m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 84 195 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BOYER

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur BOYER, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 1 063 m² sur la zone d'activités de Taulhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 47 835 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BRUCHET

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur BRUCHET, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 1 700 m² sur la zone d'activités des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 59 500 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 ZONE D'ACTIVITÉS DE SAINT-CHRISTOPHE SUR DOLAIZON : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE l'avant projet de travaux cité en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à 2 664,90 € pour la création des points d'éclairage, et à 6 772,98 € pour la rénovation de l'existant, et autorise Monsieur le Président à verser cette somme à la caisse du Receveur du Syndicat Départemental d'Énergies. La participation sera revue en fonction des travaux réellement exécutés,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal,
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération d'ensemble.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE BLEU : RÉGULARISATION FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CESSIION D'UN TÈNEMENT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SRVV

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE au profit de la société SRVV ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, la cession des parcelles AE 376, AH 550 et AH 555, telles que définies dans les plans de division, dans les mêmes conditions prévues dans la délibération de la Communauté d'agglomération du 6 octobre 2015,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ZAE DE NOLHAC À SAINT-PAULIEN : ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FONCIER

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- DÉCIDE d'acquérir les terrains appartenant au GPF 43, tel qu'indiqué sur le plan, d'une contenance totale de 28 706 m², au prix de 17,50 € HT / m², soit un montant supérieur à l'estimation des Domaines, frais d'actes à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 MAISON DE SANTÉ DE CRAPONNE-SUR-ARZON : RÉGULARISATION FONCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle AX 383 d'une contenance de 121 m² et de la parcelle cadastrée AX 387 d'une contenance de 82 m² à l'euro symbolique auprès de la commune de Craponne-sur-Arzon, les frais, droits et honoraires étant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 CRÉDIT BAIL IMMOBILIER DE LA FERME DE RECHIMAS À CRAPONNE : RÉTROCESSION DU BÂTIMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- ACCEPTE de rétrocéder à la SARL Ferme de Rechimas Viandes, ou tout autre représentant agissant en son nom, à l'euro symbolique le bâtiment objet du contrat de crédit bail immobilier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 DOSSIER LEADER VELAY - CRÉATION ET PROMOTION D'UN RÉPERTOIRE DES SAVOIR-FAIRE PAR L'EX-CC DES PORTES D'Auvergne : PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE le plan de financement de l'opération sus-visée,
- SOLLICITE la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE EN LIEN AVEC L'INSTALLATION DE L'ENTREPRISE SOFATEC AU PERTUIS : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DU PERTUIS

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Pertuis et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention et à passer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE CRÉDITS AVEC VOREY : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de crédits avec la Commune de Vorey-sur-Arzon en vue des re-versements de subventions FISAC relatifs aux actions que cette dernière porte dans le cadre de l'opération collective en milieu rural à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE le nouveau règlement d'attribution du dispositif d'aides directes aux entreprises FISAC,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, par délégation, à instruire les dossiers de demandes de subventions et à statuer sur l'octroi desdites subventions, par arrêtés, dans la limite des enveloppes financières telles qu'arrêtées annuellement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE CRÉDITS AVEC SAINT-CHRISTOPHE SUR DOLAIZON ET L'EPF SMAF AUVERGNE

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- DÉCIDE de résilier la convention de délégation de crédits initiale entre la Commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une nouvelle convention tripartite entre la Communauté d'agglomération, la Commune de Saint-Christophe sur Dolaizon et l'EPF SMAF Auvergne en vue du re-versement de la subvention FISAC, dans le cadre de l'opération collective en milieu rural à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 APPEL À PROJET RÉGIONAL « ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ » EN FAVEUR DES PROJETS COLLECTIFS ET INNOVANTS POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : CANDIDATURE

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- DÉCIDE de répondre à l'appel à candidatures « économie de proximité » 2019 en faveur des projets collectifs et innovants pour l'économie de proximité, au titre de son projet de création d'un portail économique partagé en faveur de l'économie de proximité.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 CONTRAT AMBITION FORÊT : APPEL À PROJET RÉGIONAL

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- PARTICIPE à l'appel à projet régional : Contrat Ambition Forêt porté par l'interprofession FIBOIS sur le territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay,
- VALIDE le plan de financement proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT SOCIAL : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE la désignation de Monsieur Pierre ROBERT en tant que représentant de la Communauté d'agglomération,
- HABILITE Monsieur Pierre ROBERT à siéger dans les commissions d'attribution de logement social d'Alliade Habitat et de l'OPAC 43 et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LAPRADE : PROCÉDURE D'EXEMPTION DES COMMUNES SRU

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DÉCIDE de soumettre au Préfet la demande d'exemption de la commune de Saint-Germain Laprade selon les dispositions de l'article L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents à intervenir et à transmettre la présente délibération aux instances concernées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 ETUDE POUR L'ÉMERGENCE D'UN OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT : GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION/DÉPARTEMENT 43/DDT 43

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour effectuer l'opération ,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON : SECOND AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ÉMET un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 CLAUSES SOCIALES D'INSERTION : GROUPEMENT DE COMMANDES AGGLOMÉRATION / VILLE ET CCAS DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour effectuer l'opération ,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 ACTION CŒUR DE VILLE - VOLET IMMOBILIER AVEC RÉSERVATION PRÉVISIONNELLE DES CONCOURS FINANCIERS D'ACTION LOGEMENT : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le projet de convention relatif au volet immobilier et habitat du Programme Action Cœur de Ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente convention avec Action Logement et la Ville du Puy-en-Velay et tout document nécessaire à mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs poursuivis,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout avenant à la convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 ABATTOIR : CRÉATION TARIF FORFAITAIRE ABATTAGE FÊTE DE L'AÏD

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

- APPROUVE le tarif forfaitaire d'abattage des ovins à 30 € TTC par animal pour la fête de l'Aïd.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 89
Contre : 1
Maryse POURRAT

N° 35 TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations :
- d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,
 - d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet de 10.1/20,
 - de deux postes d'ingénieur et deux postes d'ingénieur principal, à temps complet,
 - d'un poste d'attaché hors classe à temps complet.
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes « responsable de la cellule S.I.G. », responsable du Pôle Développement Durable, Risques, Energies renouvelables, chargé de mission Mobilité Durable, en l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :
- Madame Anne-Marie GIRARD, agent de la Ville, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps complet.
 - Monsieur Frédéric CELLIER, agent de la commune d'Allègre, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 20 % ETP,
 - Monsieur Joël RIBEYRE, agent de la commune d'Allègre, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 20 % ETP,
 - Monsieur Marc GIBERT, agent de la commune de Blanzac, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 15 % ETP,
 - Monsieur Christophe VAUZELLE, agent de la commune de Bonneval, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 10 % ETP,
 - Monsieur Paul DEVIDAL, agent de la commune de Connangles, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 10 % ETP,

- Monsieur Gérard FAURE, agent de la commune de La Chaise-Dieu, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 10 % ETP,

- Monsieur Eric MARREL, agent de la commune de La Chaise-Dieu, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 10 % ETP,

- Monsieur Claude RAQUET, agent de la commune de Lissac, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 20 % ETP,

- Monsieur Francis CHARBONNEL, agent de la commune de Monistrol d'Allier, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 15 % ETP,

- Monsieur Gérard ARNAUDON, agent de la commune de Monistrol d'Allier, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 15 % ETP,

-Monsieur Didier FABRE, agent de la commune de Saint-Geneyss près St-Paulien, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 25 % ETP,

- Monsieur Jean-Paul PAYS, agent de la commune de Saint-Privat d'Allier, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 30 % ETP,

- Monsieur Fabien REDON, agent de la commune de Vergezac, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 15 % ETP,

- Monsieur David ANDRE, agent de la commune de Vernassal, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 25 % ETP,

- Monsieur Christian GARNIER, agent de la commune de Bains, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 80 % ETP,

-AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 RÉGIE "TRANSPORTS" : CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- CRÉE un poste de directeur au service « Transports », à temps complet, et d'y affecter la rémunération prévue pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A),

- APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois en conséquence,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 PERSONNEL : CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 MODÈLES VACATAIRES : RÉMUNÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le nouveau tarif de la vacation brut horaire de 17,60 € pour les modèles des classes de dessin et sculpture de l'Atelier des Arts, à compter du 1^{er} novembre 2019,
- AUTORISE le recrutement de vacataires en tant que de besoin,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 PERSONNEL : PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions relatives aux Périodes de Préparation au Reclassement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 PROJETS DE SERVICES : APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- VALIDE les projets d'organisation des services suivants pour une application au 1^{er} novembre 2019 :
 - Atelier des Arts,
 - D.E.A.,
 - Service Administration Mutualisé et Appui aux territoires,
 - C.T.M. (concernant l'organisation du garage mutualisé),
 - Juridique,
 - Administration des services techniques,
 - Ingénierie,
 - Urbanisme.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 CIT'ERGIE : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- ENGAGE la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans la démarche Cit'ergie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention entre l'ADEME et la Communauté d'agglomération pour l'entrée en démarche Cit'ergie et le soutien financier au recrutement du conseiller.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 STRUCTURATION DE L'EPAGE LOIRE-LIGNON : DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE GEMA ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE "ANIMATION DES CONTRATS TERRITORIAUX"

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la modification des statuts du SICALA pour la labellisation en EPAGE,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DORE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC LIVRADOIS-FOREZ

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- TRANSFÈRE la compétence « de l'animation et de la concertation des contrats territoriaux issus de l'item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, au Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et ce dès l'arrêté de contractualisation du futur contrat territorial DORE,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer tout document nécessaire au transfert de cette compétence et à la mise en œuvre de la présente délibération,
- DEMANDE à Messieurs les Préfets de la Loire, Haute-Loire et du Puy de Dôme de prendre un arrêté préfectoral actant les transferts susvisés, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 CONTRAT VERT ET BLEU "DEVÈS, MÉZENC ET GERBIER" : VALIDATION DU PROJET ET DU PROGRAMME ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le projet et le programme d'actions du Contrat VERT et BLEU « Dévès, Mézenc, Gerbier ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 SICALA : APPROBATION DU RETRAIT D'EPCI À FISCALITÉ PROPRE ET DE COMMUNES ADHÉRENTES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le retrait partiel ou total des EPCI à fiscalité propre et le retrait des communes en nom propre :

- retrait total : Brioude Sud Auvergne, Auzon Communauté, Rives du Haut Allier,
- retrait partiel : Communauté de Communes Loire Sumène, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- retrait des communes en nom propre :

ARLEMPDES	LES VILLETES
BAS EN BASSET	MALVALETTE
BEUZAC	MALVIERES
BERBEZIT	MONISTROL/LOIRE
CHADRON	PRADELLES
CHOMELIX	PRESAILLES
CISTRIERES	SAINT ANDRE DE CHALENCON
CONNANGLES	SAINT FRONT
FAY /LIGNON	SAINT MARTIN DE FUGERES
FREYCENET LA TOUR	ST PAL DE MONS
GOUDET	STE SIGOLENE
LA CHAISE DIEU	SEMBADEL
LA CHAPELLE GENESTE	ST PAL DE SENOUIRE
LAFARRE	VIELPRAT
LAUSSONNE	
LE MONASTIER/GAZEILLE	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ALLIER : CRÉATION ET ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la création du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier,
- VALIDE les statuts du futur Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier,
- ADHÈRE au futur Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN DE NAY PAR LA SARL BORALEX MASSIF DE DEVES : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- **CONSIDÉRANT QUE :**
 - que le projet est conforme au Plan Climat adopté par la Communauté d'agglomération,
 - la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay soutient la commune de Saint-Jean de Nay, initiatrice du projet,
 - la société porteuse du projet, dont le siège est situé sur le territoire, est créatrice d'emplois,
 - le projet génère des recettes fiscales pérennes,
- **DONNE** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 éoliennes et 2 postes de livraison aux lieux-dits « Champ Grand » et « Sauvage » sur la commune de Saint-Jean-de-Nay déposé par la SARL BORALEX MASSIF DE DEVES, dont le siège social est situé 71 rue Jean-Jaurès, 62575 Blendecques.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 88

Contre : 1

Jean-Pierre TOURETTE

Abstention : 2

Gérard CHAPELLE, Cécile GALLIEN

N° 49 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE VERTE ET DU PARKING GENEURET (TRANCHE 2) COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'éclairage public de la voie verte et du parking GENEURET (tranche 2) sur la commune de Brives-Charensac, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
- **FIXE** la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à 33 172,83 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **AUTORISE** le versement des acomptes et du solde au Syndicat Départemental les acomptes au fur et à mesure de la réalisation des dépenses,
- **ATTESTE** que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 50 TEP-CV FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :
APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- VALIDE le règlement modifié du fonds de concours communautaire « Performance énergétique ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 51 VOIE VERTE "VIA FLUVIA" : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT D'UNE
CONSULTATION DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'Union Européenne (FEADER), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Loire pour le financement des travaux de la voie verte Via Fluvia,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et à signer le marché afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 52 VIA FERRATA DES JUSCLES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF,
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- VALIDE le plan de financement définitif de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Loire dans le cadre du contrat 43-11 et à signer la convention attributive.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 53 COMMUNE DE LAVOÛTE/LOIRE : MISE À DISPOSITION DU GYMNASÉ AU PROFIT DE LA
COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la mise à disposition du gymnase de Lavoûte/Loire à la commune de Lavoûte/Loire à compter du 1^{er} janvier 2019,
- APPROUVE le procès verbal de mise à disposition du gymnase de Lavoûte/Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès verbal, ainsi que tous les

actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 GYMNASSE DE LAVOÛTE/LOIRE : CONVENTION DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention de gestion de l'équipement gymnase de Lavoûte/Loire,
- DÉSIGNE Monsieur Franck PAILLON et Monsieur Guy CHOUVET pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du comité de suivi,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 GYMNASSE DE LAVOÛTE/LOIRE : CONVENTION D'UTILISATION DES ESPACES COMMUNS ET DE REMBOURSEMENT DES FLUIDES

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention d'utilisation des espaces communs et de remboursement des fluides,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE, VILLE DU PUY-EN-VELAY, C.C.A.S., COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LA PASSATION DES MARCHÉS D'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : LIENS À XDSL, LIENS OPÉRÉS, LIENS OPTIQUES ET SORTIE INTERNET

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre le Département de la Haute-Loire, la ville du Puy-en-Velay, le C.C.A.S. et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour l'achat de services de télécommunications : liens XDSL, liens optiques, liens opérés et sortie internet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 ACCORD CADRE POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE : AVENANT DE PROLONGATION AUX LOTS 1 ET 2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation de six mois des accords-cadre

suyvants et toutes les piéces jointes avec les entreprises suyvantes :

1. lot n° 1 groupement SAS COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, sise Le Collet 43000 Polignac mandataire, avec ODTP43 sise Z.A. Bleu 43000 Polignac et STPPV sise avenue Louis Jonget 43000 Le Puy-en-Velay,

2. lot n° 2 :

- groupement SAS COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, sise Le Collet 43000 Polignac mandataire, avec ODTP43 sise Z.A. Bleu 43000 Polignac et STPPV sise avenue Louis Jonget 43000 Le Puy-en-Velay,

- groupement M2I SOVETRA, Z.I. Les Fangeas 43370 Solognac-sur-Loire, mandataire avec BROCC sise Nohlac 43350 Saint Paulien,

- EUROVIA DALA sise Z.I. Les Baraques 43370 Cussac-sur-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 TRAVAUX DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION POUR LE BOURG DE LISSAC : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes dans les conditions pré-citées,
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et les documents nécessaires à la réalisation de ce marché,
- DÉCIDE les montants financiers correspondants seront pris sur le budget annexe eau et assainissement de la DEA.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 RÉNOVATION DE L'ANCIENNE PISCINE CÉLESTIN QUINCIEU : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de financement auprès l'Union Européenne, de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous les documents relatif à l'objet de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 5

Gérard CHAPELLE, Pierre FAYOLLE, Cécile GALLIEN, Albert HERITIER, Gilbert MEYSSONNIER

N° 60 PALAIS DES SPORTS - CRÉATION D'UN CLUB HOUSE ET EXTENSION DU PARKING : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux du Palais des Sports,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 61 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 BUDGET USINES RELAIS : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget « Usines Relais » 2019 .

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 BUDGET " ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES " : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget « Zones d'activités économiques ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget assainissement 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
 - Assainissement : 66 872,55 euros TTC,
 - Eau : 68 142,81 euros TTC,
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ADMET en non valeur les créances irrécouvrables transmises par le comptable public et arrêtées à la date du 5 février 2019 pour un montant global de 15 065,59 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : AJUSTEMENTS PROVISOIRES SUR L'EXERCICE 2019.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ADOPTE le principe de la modification des attributions de compensation provisoires des communes,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la réalisation du dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : RETRAIT DES REPRÉSENTANTS DE LA CAPEV AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DÉCIDE le retrait des représentants de la Communauté d'agglomération désignés lors la délibération du 11 avril 2019 au sein du SEAVR.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 75

Contre : 9

Roselyne BEYSSACLaetitia CORNUEric DUNISMichel FORESTIERCécile GALLIENNadine HERITIER
BRANCOLaurent JOHANNYMichel LAURENTPierre PAILLER

Abstention : 6

Paul BARD, Pierre FAYOLLE, Maguy MASSE, Jean-Yves REYNAUD, Maurice VALENTIN, Isabelle
VERDUN

**N° 70 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
TITULAIRES DE LA CAPEV AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY
RURAL (SEAVR)**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

Michel JOUBERT propose, au nom du Bureau Communautaire, 76 candidats et invite les candidats supplémentaires à se faire connaître :

- BARRY Rémi
- DAUDET Gilles
- GALLIEN Cécile
- HERITIER Albert
- PLOTTON Marc
- ROBERT Bernard

Après le vote à bulletins secrets, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	91
A déduire bulletins blancs ou nuls	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44

- PROCLAME les représentants titulaires, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, de la CAPEV pour siéger au sein du SEAVR selon le tableau ci- dessous :

DELEGUES TITULAIRES	Nombre de voix
AGUILHON Denis	83
ALLEMAND Marie José	83
ARNAUD Jean	83
BADIOU Jean Marie	84
BARRE Caroline	80
BAY Jérôme	83
BAY Vivian	84
BEAUDET Pierre	84
BEGON Michel	85
BENAT Brigitte	80
BERGER Michel	85
BONNEBOUCHE Jean Claude	84
BOUCHET Annie	83
BOYER Daniel	83
BOYER Jean Marc	84
BRINGER Jean Paul	84
BRUN William	84
CHAPUIS Michel	79
CHOUVET Guy	85
CLAMENS Denis	83
COLOMB Yves	85
DANTHONY Didier	85
DARLE Stéphane	83
DECOLIN Michel	82
DEFIX Adrien	81
DELABRE Gilles	84
DELABRE Richard	84
DEVEZE Yves	84
DUCROS Didier	85
DUPLOMB Laurent	76
EYRAUD Guy	84
EYRAUD Jean Claude	85
FAVIER Marie Françoise	85
FILERE Michel	85
FORESTIER Michel	84
FOUILLIT Gérard	84
GIMBERT Frédéric	85
GIRAUD Marc	85
GIRODET Jean Benoit	82
GOBET Roland	83
GONCALVES Corrinne	77
GROS Gérard	85
GUIEAU Willy	81
HUGON Roland	83
HUGUENIN Max	84
JOUBERT Michel	80
JOUJON Philippe	81
JOUSSERAND Christian	83
LEBERRE Laure	85
LHOSTE René	84
MAISONNEUVE Henry	84
MASSE MAGUY	80
MAURIN Martine	83
MEYZONET Philippe	83
MIRMAND Laurent	84
MOSNIER Christiane	81
MOURGUES Thierry	84
PAILLON Franck	84
PELLISSIER Jean-Marc	85
PERRET Daniel	85
PEYRET Gilbert	85
PIGER Geneviève	78
POURRAT Maryse	84
RAFFIER Elisabeth	85
REYNAUD André	84
REYNAUD Christian	83
REYNAUD Jean Yves	84
RIGAUD Madeleine	83
ROUSSEL Michel	83
SAINTENAC René	83
SAVEL Jean	85
TAFFIN Yves	84
VALANTIN Christelle	84
VALLADIER Georges	85
VIGOUROUX Jean Paul	85
VINCENT Marie Pierre	85
CANDIDAT(S) DECLARE(S) AVANT LE VOTE	
BARRY Rémi	21
DAUDET Gilles	20
GALLIEN Cécile	19
HERITIER Albert	20
PLOTTON Marc	20
ROBERT Bernard	20

- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

N° 71 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DE LA CAPEV AU SEIN DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

Michel JOUBERT propose, au nom du Bureau Communautaire 38 candidats et invite les candidats supplémentaires à se faire connaître. Aucun candidat ne s'est proposé.

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- DÉSIGNE les représentants suppléants de la CAPEV pour siéger au sein du SEAVR selon le tableau ci-dessous :

DELEGUES SUPPLEANTS

ALLIROL Jacky
BERARD Jacky
BIELAWA Eric
BONNEFOY Jean Claude
BOUTIN Christian
CHARDERON Marcel
CHEVALIER Odile
COIFFIER Florent
COURT Christophe
DIDIER Robert
FERREBOEUF Roger
FERRET Stéphane
GALLIEN Cécile
GISCLON Gérard
GUERRIER Lionel
JAMON Jean Yves
JOUBERT Alain
JOUBERT Martial
JOUSSERAND BRAUD Marie Jo
MALARTRE Danielle
MARCON Pierre
MASSON Sébastien
MATHIEU Yves
MAURY Paul
NOTON Christine
PAGES Paul
PEYRELON Noël
PUGNERE Stéphane
RIOUFFREYT Maurice
ROCHER Marie Noëlle

ROUX Serge
SAINTENAC Jérôme
SOLEILLANT Raphaël
TORRILHON Daniel
TRIOULAIRE Dominique
VALOUR Eric
VERDUN Isabelle
VEROT Pierre

- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR) : RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE la demande de retrait selon la procédure de droit commun conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la Communauté d'agglomération du SEAVR au 1^{er} janvier 2020 pour les communes Arzac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur- Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Ceaux d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur Loire, Félines, Jullianges, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Hostien, Saint- Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victorsur-Arlanc, Saint Vincent, Sembadel, Solognac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon,
- APPROUVE le retrait de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay du SEAVR pour les communes : Arzac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur- Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Ceaux d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur Loire, Félines, Jullianges, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Georges Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Hostien, Saint- Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victorsur-Arlanc, Saint Vincent, Sembadel, Solognac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon, sous réserve de l'acceptation de ce retrait par le SEAVR,

-AUTORISE

Monsieur le Président à transmettre la présente délibération au Président du SEAVR, pour que le Comité Syndical délibère en conséquence, et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches utiles.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 88

Contre : 1

Eric DUNIS

Abstention : 2

Nadine HERITIER BRANCO, Maguy MASSE

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 15 OCT. 2019 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay**


Michel JOUBERT

